

REGLEMENT PARTICULIER

40^{-ème} AUTO CROSS et SPRINT CAR de TOURNECOUPE 01-02 Août 2020

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA Armagnac Bigorre organise les 01 /02 août 2020 avec le concours de l'association des Kangourous d'Embounet une compétition automobile nationale d'auto cross et sprint car intitulée 40^{ème} auto cross et sprint car de Tournecoupe. Cette compétition compte pour le trophée National / le championnat de la ligue du sport automobile Occitanie Pyrénées / le challenge Corac d'auto cross et sprint car 2020.

Cette compétition compte pour le championnat de la ligue des pilotes coefficient 2 et le challenge des commissaires. Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le 22 mai 2020 sous le numéro N 30 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 299 en date du 10/6/2020

1.1. OFFICIELS

Observateur de la FFSA	<i>Néant</i>
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr BERGUES Thierry N°76614
Membres du Collège	Mr GALBAN Claude N° 1747 Mr MIO BERTHOLO JJ N° 1297
Secrétaire de la direction de course	Mme MITRAC Danielle N° 6151
Directeur de Course	Mr RAYNAUD Christian N° 6150
Directeur(s) de Course adjoint(s)	<i>Mr HERBEUVAL René N° 136959</i> <i>Mr CHOUIDEN Yves N° 41554</i> <i>Mr CENTIMES Gérard N° 31211</i>
Adjoints à la Direction de Course	<i>Mr ARANJO Damien N° 14194</i>
Commissaires Techniques	Mr ROQUES Jean-Pierre N° 178808 Mr CHAZAL Patrick N° 198486 Mr VANARA Roger N° 114975 Mr BROUSSE Guy N° 48007 Mr PINHO Aurélien
Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	Mr RICHET Benoit N° 155639
Chronométrateur(s)	GAASCH Patrice N° 32392 Mr GALUT Stéphane N° 39273 Mme GALBAN Françoise N° 1749 Mme ESPENANT Christine N° 230851 Mme CAPPELOT Jacqueline N° 181661
Commissaire responsable du Parc Fermé	Néant
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	Mr TERNIER David
Médecin Chef	Dr CAMELOT David

	Dr Garrigue Nathalie
Responsable Sécurité	Mr MOUIOR Eric N° 33851
Responsable du service presse	Mme AUBOURG Audrey N° 255319
Juges de Faits	Mr FONTAINE Claude

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'ASA ARMAGNAC BIGORRE et l'organisateur technique est l'ASSOCIATION DES KANGOUROUS D'EMBOUNET

1.2. HORAIRES

Parution du règlement	Dès l'obtention du visa
Clôture des engagements	23 juillet 2020 à minuit
Publication de la liste des engagés sur le site CORAC	24 juillet 2020
Date et lieu de la compétition	1° et 2 août 2020 à Tournecoupe (32)
Vérifications obligatoires :	1° août 2020 de 7h30 à 10h00 détail suivant art 1.2 et 1.3 de la réglementation générale Auto-cross et Sprint-car 2020
Vérifications facultatives	le vendredi de 18h à 21h
Briefing oral obligatoire	le 1° août 15 minutes après la fin des essais chronométrés
Horaires des essais chronométrés	début des essais le 1° août de 8h15
Horaire des courses	le 1° août de 13 h 30 à 20 h 00 Le 2 août de 8 h 00 à 20 h 00

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 1° Aout 2020 de 7h30 à 10h00 au niveau du local administratif, près du contrôle technique..

Il n'y aura pas de convocation individuelle, il appartient à chaque pilote de respecter impérativement les horaires ci-après :

Maxi Sprint	30	7h30	7h45
Tourisme Cup	30	7h45	8h00
Sprint Girls	30	8h00	8h15
Buggy Cup	30	8h15	8h30
Junior Sprint	30	8h30	8h45
Maxi Tourisme	30	8h45	9h00
Buggy 1600	30	9h00	9h15
Super Sprint	45	9h15	9h45
Super Buggy	30	9h45	10h00

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante : Auto cross Tournecoupe
BP 4 place de la Lomagne 32 380 Saint-Clar

A partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au *23 juillet* à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 120 € avec la publicité facultative de l'organisateur,



- 240 € sans la publicité facultative de l'organisateur).

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 70, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2. EQUIPAGES

Chaque voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote, à l'exception de la Division Sprint Girls. Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence en cours de validité qui sera au moins une licence NCCT. Pour l'auto cross et une RCCT pour le sprint car. Les titres de participation sont autorisés conformément à la réglementation des licences et l'art 3.3.1 de la réglementation générale Auto-cross et Sprint-car 2020.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Conformément au règlement de la FFSA, réglementation générale auto cross et sprint car 2020.

4.4. NUMEROS

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

Le 40^{ème} AUTOCROSS et SPRINT CAR de TOURNECOUPE se déroulera sur le circuit *Terre de Lomagne*. Il est long de 1125 mètres et la largeur est comprise entre 15 mètres et 18 mètres. Le circuit a été agréé par la FFSA en date du ..23../.07./2019. sous le numéro 3209190454 AC Nat 1125

Accès au circuit : Le circuit est situé à Tournecoupe à 40 km d'Auch, 55 km d'Agen, 50 km de Montauban et 70 km de Toulouse. Au cœur de la Lomagne. Coordonnées GPS : 41° .51.17 Nord – 0°49.34 Est

6.7. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé *au milieu du parc pilote*. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents devant le PC. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06 48 43 77 17

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

7.1. ESSAIS

7.1.2. Essais chronométrés Samedi 1^o août à partir de 8 h 15 sur 4 tours

7.2. BRIEFING Un briefing écrit sera distribué aux vérifications administratives . Le briefing oral obligatoire des pilotes aura lieu 15 mn après la fin des essais sur la grille de départ

7.3. COURSES

Début de manches qualificatives : samedi 1^o août à 13 h 30

Fin des courses le samedi 1^o août à 20 h 00.

Reprise des courses le dimanche 2 août à 8 h 00

Fin de la manifestation dimanche 20 h 00

Le timing définitif sera transmis le samedi 1^o août à l'issue des contrôles administratifs.

7.6. PARC FERME FINAL

La baissé du drapeau pendant une durée d'une demi-heure minimum sous réserve de contrôles techniques en cours ou de réclamation.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale . Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2. PRIX EN ESPECES

Pas de prix en espèce

10.3. COUPES

Une coupe du 1^o jusqu'au 3^{éme} à l'arrivée de chaque finale . Des récompenses sont prévues pour les commissaires et officiels

...

10.4. REMISE DES PRIX

La remise des coupes aura lieu sur le podium à l'arrivée de chaque finale.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste	8
Nombre d'extincteurs par poste, type 3 poudres ABC 6 kg	2
Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve 16,	2 par poste

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article II A 7.5 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre non permanent

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents 2

Une ambulance sera- équipée du matériel nécessaire à la réanimation

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges oui

ANNEXE

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve. (Sera fourni par le directeur de course le samedi matin)

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

REGLEMENT DU PARC CONCURRENT (Voir règlementation FFSA)

Le parc concurrent sera ouvert à partir du Vendredi 31 juillet à 8 heures

Il sera distribué trois bracelets à chaque pilote (1 pilote accès piste, 2 assistances). Ces bracelets permettront l'accès à la manifestation et au parc concurrent et devront être portés au poignet. En cas de contrôle, toute personne sans bracelet devra payer son entrée sur le champ.

Des contrôles seront effectués par l'organisateur.

Les voitures particulières qui ne tractent pas les remorques des véhicules de compétition seront placées dans un parking public. Il en va de même pour les camping-cars ou assimilés qui ne servent pas au couchage du pilote et de son assistance. Les remorques servant au transport des véhicules seront rangées dans des emplacements réservés et accessibles autour du parc. Il en sera de même pour les véhicules « tracteurs » inutiles à l'intendance du concurrent sur le parc. L'infrastructure d'un concurrent ne pourra excéder 10 m de long sur 7 m de large.

Le concurrent est responsable de tout dommage occasionné par son infrastructure.

LES SERVICES DU PARC

Vente de pain frais et viennoiserie le Samedi matin à la buvette

- Buvette – Café – Sandwichs froids et chauds
- Douches – wc

LE VILLAGE DE TOURNECOUPE

Tournecoupe est un petit village de 281 habitants juché sur un promontoire rocheux qui domine la vallée de l'Arrats. Cordonnées GPS de Tournecoupe 43°51'50" Nord – 0°48'42" Est

LES SERVICES DE PROXIMITE

Tournecoupe : Restaurant .

Saint Clar : Intermarché